

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)
Monsieur Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-120

CESSION D'UN BÂTIMENT SITUÉ RUE AUX MERLES A M. FARIA LIMA ET MME DE ARAUJO MORAIS

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint à l'urbanisme, au patrimoine et à la sécurité

La Ville de Langueux a décidé de mettre en vente un bâtiment en pierres, situé entre le 3 et le 11 de la rue aux Merles, sur lequel elle n'avait pas de projet. Il s'agit d'un bâtiment seul (pas de terrain), situé sur la parcelle BN n° 218, d'une superficie de 15 m², ne disposant d'aucun aménagement intérieur spécifique, d'une surface approximative de 10 m².

Ce bien a été proposé à la vente aux agents de la Ville avec une mise à prix à 5.000 €, valeur estimée du bien par le Service de la Direction Immobilière de l'Etat dans son avis du 11 mars 2022.

Une seule offre a été reçue dans le délai imparti (1 mois), celle de Madame DE ARAUJO MORAIS (agent du service restauration-entretien) et Monsieur FARIA LIMA dans les conditions décrites ci-dessous :

N° de parcelle	Surface de la parcelle	Acquéreurs	Prix de vente	Conditions de la vente
BN n° 218	15 m ²	M. FARIA LIMA MME DE ARAUJO MORAIS 9 rue Mathurin Morin 22360 LANGUEUX	6 000 €	Prise en charge des frais d'acte notarié par les acquéreurs

Le projet des acquéreurs est de transformer ce bâtiment en bureau d'entreprise, Monsieur FARIA LIMA étant artisan maçon.

En conséquence, **je vous propose** :

- D'approuver la cession à Madame DE ARAUJO MORAIS et Monsieur FARIA LIMA de la parcelle cadastrée section BN n° 218 située rue aux Merles, au prix de 6 000 € ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1^{ère} Adjointe, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme notariée ou administrative, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.